



17MRU004

Jun 2018

Autorisation de captage des sources dites du Pont du Diable
**Compléments apportés au dossier d'autorisation au titre
des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement**

CONSULTING

SAFEGE
14 Rue Jules Thirel
Bât. A - Bureau 34 - Savanna
97460 SAINT PAUL

Agence de la Réunion

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com



Sommaire

1.....	Introduction	1
2.....	Constat 1 : Planning et durée des travaux.....	2
3.....	Constat 2 : Modalités de réalisation des travaux	4
3.1	Installations de chantier.....	4
3.2	Modalités de réalisation des travaux.....	6
3.3	Mesures prévues concernant la qualité de l'eau.....	7

Compléments apportés au **dossier d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement**

Autorisation de captage des sources dites du Pont du Diable

Introduction



1 INTRODUCTION

Ce document comprend les réponses apportées aux questions de la DEAL dans le cadre du courrier du 13 Mars 2018.

Ce document est donc un complément au titre de la régularité pour l'instruction du dossier Loi sur l'Eau relatif à l'autorisation de captages des sources dites du Pont du Diable correspondant au dossier N°2017/101.

Compléments apportés au dossier d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement

Autorisation de captage des sources dites du Pont du Diable

Constat 1 : Planning et durée des travaux



2 CONSTAT 1 : PLANNING ET DUREE DES TRAVAUX

1. Planning et durée des travaux

Le dossier est à compléter par la durée envisagée pour la réalisation de la totalité des travaux, ainsi que de la période privilégiée comprise entre les mois de mai et septembre (application de l'arrêté de protection des biotopes du Pétrel Noir de Bourbon).

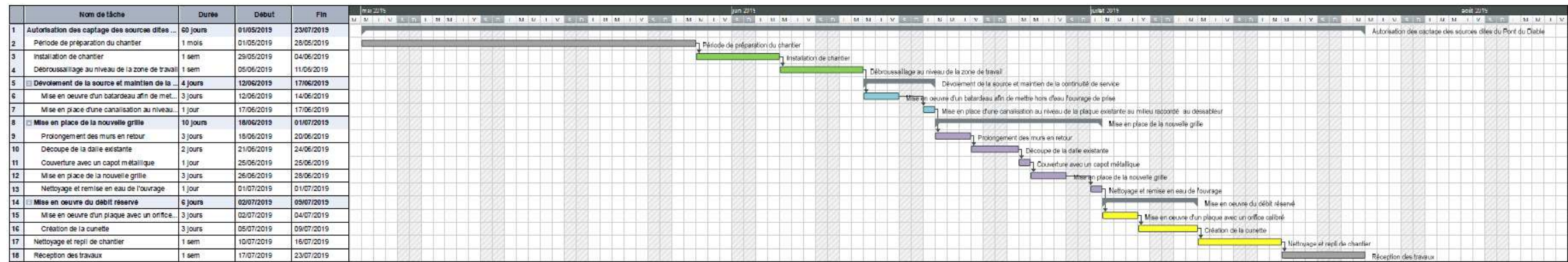
Le planning vient compléter le document 4 - Notice de présentation au chapitre 2.4 (p 21)

Les travaux seront réalisés durant la période comprise entre le 1^{er} Mai 2019 et le 31 Aout 2019 afin de respecter l'Arrêté de protection des biotopes du Pétrel Noir de Bourbon relatif au Bras de la Plaine.

La durée des travaux en comprenant la période de préparation est de 3 mois. Un planning de réalisation des travaux est présenté sur la page suivante.



Figure 1 : Planning de réalisation des travaux sur le captage du Pont du Diable





3 **CONSTAT 2 : MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX**

2. Modalités de réalisation des travaux

Les installations de chantier et les modalités de réalisation des travaux ne sont pas suffisamment détaillées pour vérifier l'absence d'impact sur la qualité de l'eau qui reste prélevée à des fins de consommation humaine durant toute la durée du chantier, notamment pour les parties nécessitant la mise en œuvre des parpaings et la réalisation de la cunette. L'emprise dans laquelle se situe l'ouvrage de captage est protégée au titre du code de la santé publique comme périmètre de protection immédiat du captage. Le dossier, en l'état, ne démontre pas la compatibilité des modalités de réalisation des travaux avec le maintien de l'alimentation en eau et la qualité des eaux.

Le dossier est à compléter par le descriptif des mesures qui seront mises en œuvre et les paramètres analytiques qui pourraient être mesurés dans le cadre d'une autosurveillance pour garantir la qualité de l'eau.

Les modalités de réalisation des travaux viennent compléter les documents suivants :

- 4 - Notice de présentation au chapitre 2.4 (p 21)
- 4 - Notice de présentation au chapitre 4.1 (p 29)

Les travaux seront réalisés en 2019 durant la période comprise entre Mai et Septembre.

3.1 Installations de chantier

Les installations de chantier seront réalisées au niveau de la Drop Zone situé sur le foncier de l'ONF. Une autorisation est jointe au dossier d'Autorisation Environnementale.

La localisation de la DZ est présentée au niveau du plan suivant :



Figure 2 : Plan de localisation de la DZ



Compléments apportés au dossier d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement

Autorisation de captage des sources dites du Pont du Diable

Constat 2 : Modalités de réalisation des travaux



Le matériel sera stocké dans une cabane de chantier cadenassé.

Les déchets seront retirés chaque jour et seront stockés dans des bacs fermés.

Les bidons servant au ravitaillement des engins seront stockés sur des zones étanches prévus à cet effet.

Les engins seront stationnés sur géotextile renforcé étanche type polyane. Les emplacements des groupes de puissance utilisant huile ou gasoil seront protégés soit par des bacs de rétention soit par des films étanches plus textile absorbant pour éviter toute pollution accidentelle.

Les produits liquides seront stockés sur bacs de rétention.

Des toilettes sèches seront disposées au niveau de la base vie.

Les actions suivantes devront être réalisées par l'entreprise titulaire des travaux :

- Mise en place d'un nettoyage quotidien des sanitaires et base-vie
- Entretien des abords de chantiers
- Sensibilisation des équipes

3.2 Modalités de réalisation des travaux

3.2.1 Débroussaillage et préparation de la zone

Avant tout débroussaillage, une visite sera effectuée avec le coordinateur environnemental pour identifier les espèces à protéger.

Autant que faire, la végétation sera maintenue en limitant le débroussaillage.

Les déchets verts seront laissés 48 heures minimum pour permettre à la faune de partir.

3.2.2 Dévoisement de la source

Une déviation partielle des écoulements de la source sera réalisée pour permettre la réalisation des travaux et limiter les pollutions. Un batardeau sera mis en œuvre dans l'objectif de mettre hors d'eau l'ouvrage de prise.

Des pêches de sauvegarde seront effectuées avant le dévoisement de manière à préserver les espèces vivantes dans le cours d'eau.

Afin de maintenir la continuité de service, une canalisation sera mise en place au niveau de la plaque d'acier existante et sera raccordée au dessableur.

3.2.3 Mise en place de la grille

Des parpaings seront mis en place afin de prolonger les murs en retour de part et d'autre de la grille. Ils seront fixés mécaniquement au mur existant.

La dalle existante sera découpée afin de positionner la nouvelle grille qui sera plus longue que celle existante. Un géotextile sera mis en œuvre dans la bâche afin de récolter les résidus de découpe de béton.

Un capot métallique prolongera la couverture béton existante afin de protéger la grille des dépôts de feuilles. Cette grille recouvrira une partie de la couverture béton existante et sera fixée mécaniquement.

Compléments apportés au dossier d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement

Autorisation de captage des sources dites du Pont du Diable

Constat 2 : Modalités de réalisation des travaux



Une fois l'ouvrage de prise terminée, un nettoyage sera réalisé avant le retrait du batardeau et la remise en eau de l'ouvrage.

3.2.4 Mis en œuvre du débit réservé

Concernant la mise en place du débit réservé, la plaque pleine existante sera remplacée par une nouvelle plaque pleine doté d'un orifice calibré de 136 mm. Le fil d'eau de l'orifice sera placé plus bas que celui de la prise d'eau afin de maintenir un écoulement préférentiel au niveau du débit de réserve.

Une cunette sera mise en œuvre dans le plan incliné en béton au niveau du fil d'eau du débit réservé afin de permettre la montaison des chevaquines.

3.3 Mesures prévues concernant la qualité de l'eau

Afin de garantir la qualité de l'eau pour les usagers pendant la durée des travaux, les mesures suivantes seront réalisées :

- Suivi du pH en continu
- Suivi de la turbidité à l'amont et à l'aval des travaux pendant toute la durée des travaux